

Indre-et-Loire



Enquête publique relative

à la demande d'autorisation présentée par la 12ème Base de Soutien du Matériel (BSMAT) de Neuvy-Pailloux en vue d'exploiter des bancs d'essai de groupes électrogènes situés sur le site du détachement de la commune de Nouâtre (Indre-et-Loire)

Référence : - Arrêté en date du 14 avril 2014 de monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire - Direction des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement - Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées, référencé bsmat.odt

Période d'enquête : du lundi 26 mai 2014 au vendredi 27 juin 2014 inclus.

Lieu : mairie de Nouâtre.

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La demande d'autorisation présentée par la 12° Base de Soutien du Matériel de l'Armée de Terre de Neuvy-Pailloux (36), d'exploiter un local de bancs d'essai de groupes électrogènes sur le site de son détachement de Nouâtre (37), nécessite d'obtenir une autorisation préfectorale d'exploitation en application de la nomenclature des installations classées :

- au titre du régime de l'autorisation pour la rubrique 2931:

. moteurs à explosion, à combustion interne ou à réaction, turbines à combustion (ateliers d'essais sur bancs de), lorsque la puissance totale définie comme la puissance mécanique sur l'arbre au régime de rotation maximal, des moteurs ou turbines simultanément en essais est supérieure à 150 KW ou lorsque la poussée dépasse 1,5 KN.

Puissance totale de l'activité sur le site = 1 100 KW.

En application de l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2014, elle a été soumise à enquête publique du lundi 26 mai 2014 au vendredi 27 juin 2014 inclus.

Cette enquête publique s'est déroulée conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, des textes réglementaires et procédures en vigueur.

De l'étude du dossier, de ma visite sur les lieux, de mes différents entretiens, il ressort que:

- la configuration du bâtiment destiné à recevoir les six bancs d'essai permet de limiter de façon significative les risques de pollution sonore ou atmosphérique lors de leur fonctionnement.
- les impacts potentiels sur l'environnement des activités des bancs d'essai sont clairement analysés et les mesures prises pour les traiter sont claires et bien définies.
- les risques de dangers, très faibles et parfaitement répertoriés, sont bien pris en compte et les moyens de prévention et de protection prévus pour y faire face sont en mesure de les traiter efficacement.
- les effets potentiels des activités des bancs d'essai sur la santé des populations riveraines sont nuls.
- l'installation de six bancs d'essai de groupes électrogènes n'aura pas d'impact sur le trafic généré par le détachement sur les axes routiers.

- les prescriptions réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité du travail sont bien appliquées par la 12° BSMAT.
- n'étant pas de nature à bloquer le projet, les inquiétudes formulées au cours de l'enquête et communiquées à la 12° BSMAT dans le procès-verbal des observations effectuées trouvent des réponses claires et appropriées dans le dossier soumis à enquête et dans le mémoire en réponse du demandeur.
- l'autorité environnementale consultée a émis un avis globalement favorable au projet.

En conséquence, j'émet **un avis favorable** concernant la demande présentée par le Chef de Corps de la 12° Base de Soutien du Matériel de Neuvy-Pailloux (Indre) en vue de l'exploitation de bancs d'essai de groupes électrogènes sur le site de son détachement de Nouâtre (Indre-et-Loire).

Cheillé, le 22 juillet 2014

le commissaire enquêteur